

A Fontenay le Comte, le 27 septembre 2018

A Monsieur le Chef du SRFD

Monsieur le Chef du SRFD,

Par la présente, nous vous alertons quant aux conditions d'enseignement en classe de 1<sup>ère</sup> STAV du lycée agricole de Fontenay le Comte. Ainsi depuis la rentrée, nous accueillons dans cette classe plus de 16 élèves (18 en l'occurrence). Cependant, pour les enseignements d'informatique du module M4, il nous est impossible de dédoubler la classe et ainsi de réaliser des travaux pratiques de qualité dans l'établissement. La Directrice adjointe de l'établissement a, en effet, refusé d'inscrire sur la fiche de service de l'enseignant concerné (M.MATHIEU) le dédoublement réglementaire.

Pourtant l'Arrêté du 26 février 2013 fixant les grilles horaires de la série STAV "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires" du baccalauréat technologique préparé dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole (JO du 7 mars 2013) prévoit bien un seuil de dédoublement à partir de 16 élèves.

De plus, pour la préparation de l'examen, il est indispensable de pouvoir faire pratiquer les élèves dans cette discipline parce que un CCF y être consacré.

Comment permettre une approche concrète, comment donner le goût de l'informatique, comment leur donner une large culture numérique sans ce dédoublement ?

Comment favoriser la co-construction des savoirs et savoir-faire ainsi que l'acquisition de l'autonomie des élèves, indispensables à la poursuite d'études sans ce dédoublement ?

Comment une administration régionale, locale peut-elle ne pas respecter des textes réglementaires ?

Par ce courrier, nous sollicitons de la part des services du SRFD, un arbitrage et/ou une attribution de moyens de DGH supplémentaires afin de pouvoir réaliser le dédoublement nécessaire. Il est important que les conditions d'apprentissage et d'enseignement pour nos élèves de la filière STAV soient conformes aux arrêtés, notes de service mais aussi à la configuration des locaux de l'établissement.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons positive, veuillez agréer Monsieur le Chef du SRFD, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Cyrille MATHIEU  
Enseignant d'informatique

Morvan BENOIST  
Secrétaire de section locale  
[morvan.benoist@educagri.fr](mailto:morvan.benoist@educagri.fr)

Yoann VIGNER  
Pour le bureau de la section régionale  
[paysdelaloire@snetap-fsu.fr](mailto:paysdelaloire@snetap-fsu.fr)

Copie à : Mme KIRION-SRFD, Mme RICHARD-Directrice de l'EPL.